

Nouveau bac: une intersyndicale demande au ministère de renoncer aux premières épreuves

Paris, 10 janv. 2020 (AFP) -

Une intersyndicale regroupant 12 syndicats enseignants a demandé vendredi au ministère de renoncer aux premières épreuves communes de contrôle continu en Première, qui doivent se tenir dès le 20 janvier dans le cadre de la réforme du bac, assurant que "rien n'est prêt".

"A moins d'un mois de la tenue des épreuves, rien n'est prêt, ce qui contribue au stress grandissant des élèves. Les enseignants expriment leur malaise, ne pouvant faire correctement leur travail, alors même qu'ils doivent faire face à une charge de travail très lourde du fait de la mise en place de la réforme", écrivent vendredi ces syndicats dans un communiqué commun.

La première session des épreuves communes (langues vivantes, histoire géographie, mathématiques dans la voie technologique), qui s'inscrivent dans le cadre de la réforme controversée du baccalauréat mise en place par Jean-Michel Blanquer, doit démarrer à partir du 20 janvier jusqu'à début mars.

Globalement, le contrôle continu comptera pour 30% de la note finale dans le bac nouvelle formule. Le reste sera réparti entre quatre épreuves écrites et un grand oral en Terminale (pour 60%) et les bulletins scolaires de Première et Terminale (pour 10%).

"Les inquiétudes sont désormais partagées par une grande partie de la communauté éducative. A mesure que les semaines passent, les problèmes sont de plus en plus évidents: problèmes d'organisation, lourdeur de la procédure, inégalités de conditions de passage et de traitement entre établissements et donc entre élèves", écrivent les syndicats.

Ils affirment que "les sujets proposés par la banque nationale de sujets (dont sont issus les sujets, NDLR) ne correspondent pas dans de nombreux cas aux savoirs travaillés avec les élèves" mais aussi que "les grilles d'évaluation apparaissent comme complexes et dénuées de sens par rapport aux exigences requises", que "l'absence de temps spécifique de concertation et de correction obère la possibilité du travail collectif..."

En parallèle, sur les réseaux sociaux depuis le début de la semaine, des professeurs indiquent leur intention de boycotter ces épreuves ou de ne pas les corriger.

Interrogé sur ce thème mercredi lors d'une audition au Sénat, le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer a estimé que "tout désordre" dans un établissement "sera nuisible aux élèves".

"L'institution s'organise pour que correction il y ait" et "s'il y avait un problème, une solution serait trouvée", a-t-il assuré.

Fin novembre déjà, des syndicats avaient interpellé le ministère pour demander l'annulation des ces épreuves de contrôle continu.

asm/ito/blb/cbn

Afp le 10 janv. 20 à 13 12.